



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020**

ETAIENT PRÉSENTS : (27)	
Date de convocation : 09/12/20	L'an deux mille vingt Le mardi quinze décembre à vingt heures cinq
Date d'affichage : 21/12/20	Le Conseil Municipal également convoqué, s'est réuni à l'espace Dagron en séance publique sous la présidence de M. le Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	Présents
33	27
Pouvoirs	Votants
	3
Votants	Absents
30	3

DELIBERATION N°20/158

Youssef AFOUADAS	Amandine DUBAND	Fabienne HARDY HOUDAS	Nicole MAKLINE
Catherine AUBIJOUX	Patrick DUBOIS	Stéphane HOUDAS	Rodolphe PERROQUIN
Gilberte BLUM	Jean-Luc DUCERF	Claudine JIMENEZ	Frédéric ROBIN
Sylviane BOENS	Benjamin DUROSAU	Florence LE HYARIC	Sylvie ROLAND
Cécile DAUZATS	Bruno EQUILE	Stéphane LEMOINE	Christelle TOUSSAINT
Dominique DESHAYES	Marie-Anne HAUVILLE	Dominique LETOUZE	Robert TROUILLET
Joseph DIAZ	Joëlle GEOFFROY	Steeve LOCHET	

M. PERROQUIN est arrivé à 20H10 et a pris part à l'ensemble des votes.

ABSENTS AYANT DONNÉ UN POUVOIR : (3)

Jean-Pierre ALCIERTI a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Frédéric GRIZARD a donné pouvoir à Patrick DUBOIS
André FRANCIGNY a donné pouvoir à Catherine AUBIJOUX

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ DE POUVOIR : (3)

Christiane CHEVALLIER
Yoann DEBOUCHAUD
Valérie DUFRENE

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
CENTRE-VAL DE LOIRE**

RAPPORTEUR : Mme Fabienne HARDY
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Créé en 1990, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique. Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature. Agréé par l'Etat et la Région au titre du Code de l'environnement depuis 2013.

Un Conseil d'administration anime le Conservatoire. Plus de 200 bénévoles actifs s'investissent à leur côté. Il est constitué d'une équipe de 35 salariés répartis en région sur six établissements. 149 sites sont préservés et plus de 4 100 hectares en région Centre-Val de Loire, dont 253 hectares répartis sur 28 sites en Eure-et-Loir.

Ses axes de travail sont :

- la connaissance des espèces et des milieux,
 - la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et d'usage (contrat de gestion),
 - la gestion des sites maîtrisés,
 - l'information, l'animation et l'ouverture des sites au public
- Le CEN Centre-Val de Loire intervient en tant que gestionnaire direct de sites naturels, mais aussi en accompagnant les collectivités locales pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et pour une meilleure information des habitants.

Le territoire de la Ville d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien présente un grand intérêt au plan écologique et patrimonial lié notamment à la présence CEN Centre-Val de Loire.

Les sites majeurs du territoire sont les suivants :

- Le site des Grands Marais, 2^e site d'Eure-et-Loir depuis 1994 ;
- La pelouse de Bonville

Le CEN a déjà accompagné la commune, notamment sur la préservation de la pelouse de Bonville.

Des travaux pour préserver le site des Grands Marais sont également en projet. Aussi, un partenariat étroit avec le CEN doit s'articuler pour voir notamment la réalisation d'un ponton qui protègera le site du passage des promeneurs.

Au vu de l'intérêt de la commune de bénéficiar de l'aide du CEN Centre-Val de Loire, Mme Fabienne HARDY propose d'adhérer à cette association.

La commune peut choisir d'adhérer comme :

- « commune partenaire » : pour 50 € /an
- « commune bienfaitrice » : pour 150 € /an

Compte tenu de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal par délibération en date du 4 juillet 2020, le renouvellement de cette adhésion retiendra de la compétence de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

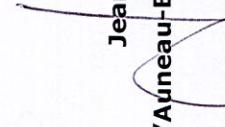
LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Adhère au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) pour l'année 2021 pour un montant d'adhésion de 50 €

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la cotisation est inscrit au budget communal

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 028-200056463-20201222-20_158BIS-DE


Jean-Luc DUCERF
Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et trois mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par le site Internet : <http://www.tretecourts.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020**

Date de convocation : 09/12/20	L'an deux mille vingt Le mardi quinze décembre à vingt heures			
Date d'affichage :	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Dagron en séance publique sous la présidence de M. le Maire			
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
33				Absents

DELIBERATION N°20/158

ETAIENT PRÉSENTS : (

ABSENTS AYANT DONNÉ UN POUVOIR : ()

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ DE POUVOIR : ()

Secrétaire de séance : M. désigné à l'unanimité.

ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE

RAPPORTEUR : Mme Fabienne HARDY

NOTE DE SYNTHESE :

Créé en 1990, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique. Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature. Agréé par l'Etat et la Région au titre du Code de l'environnement depuis 2013.

Un Conseil d'administration anime le Conservatoire. Plus de 200 bénévoles actifs s'investissent à leur côté. Il est constituée d'une équipe de 35 salariés répartis en région sur six établissements. 149 sites sont préservés et plus de 4 100 hectares en région Centre-Val de Loire, dont 253 hectares répartis sur 28 sites en Eure-et-Loir.

Ses axes de travail sont :

- la connaissance des espèces et des milieux,
- la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et d'usage (contrat de gestion),
- la gestion des sites maîtrisés,
- l'information, l'animation et l'ouverture des sites au public

Le CEN Centre-Val de Loire intervient en tant que gestionnaire direct de sites naturels, mais aussi en accompagnant les collectivités locales pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et pour une meilleure information des habitants.

Le territoire de la Ville d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien présente un grand intérêt au plan écologique et patrimonial lié notamment à la présence de plusieurs sites naturels qui font l'objet déjà d'intervention du CEN Centre-Val de Loire.

Les sites majeurs du territoire sont les suivants :

- Le site des Grands Marais, 2^e site d'Eure-et-Loir depuis 1994 ;

- La pelouse de Bonville

Le CEN a déjà accompagné la commune, notamment sur la préservation de la pelouse de Bonville.

Des travaux pour préserver le site des Grands Marais sont également en projet. Aussi, un partenariat étroit avec le CEN doit s'articuler pour voir notamment la réalisation d'un ponton qui protègera le site du passage des promeneurs.

Au vu de l'intérêt de la commune de bénéficier de l'aide du CEN Centre-Val de Loire, Mme Fabienne HARDY propose d'adhérer à cette association.

La commune peut choisir d'adhérer comme :

- « commune partenaire » : pour 50 € /an
- « commune bienfaitrice » : pour 150 € /an

Compte tenu de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal par délibération en date du 4 juillet 2020, le renouvellement de cette adhésion relèvera de la compétence de M. le Maire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Adhère au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) pour l'année 2021 pour un montant d'adhésion de : 50

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la cotisation est inscrit au budget communal.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Jean-Luc DUCERF

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

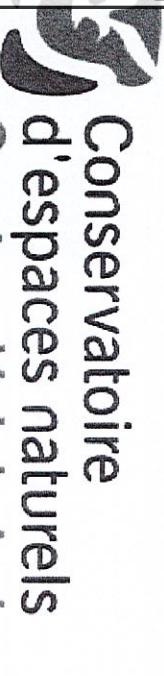
Affiché le

ID : 028-200056463-20201222-20_158BIS-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. . Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

Transmis au Représentant de l'Etat

Page 2 sur 2



Conservatoire
d'espaces naturels
Centre - Val de Loire

Votre commune
espace naturel abrite un
par le Conservatoire

sensibiliser vos adminis-
trés à la protection de
l'environnement de

Vous souhaitez ?
à un réseau contribuer
naturels préservés
au niveau régional ?

Ajoutez votre engagement

pour la biodiversité !

Faites adhérer
Votre commune

au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Chiffres-clefs
sur le Conservatoire

4 100 hectares sur 150 sites préservés

405 adhérents, 120 bénévoles

60 agriculteurs partenaires

Accompagne les politiques biodiversité
portées par l'Europe, l'Etat, la Région,

les Conseils départementaux et les communes

6 000 personnes sensibilisées par an

Membre d'un réseau national



Bulletin d'adhésion Commune de

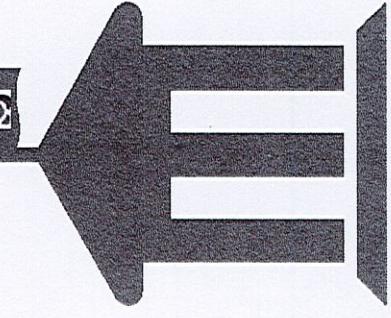


Site naturel préservé par le Conservatoire sur la commune :

.....
Nombre d'habitants :
Nombre de conseillers municipaux :
Existence d'un conseil municipal de jeunes : Oui Non
Interlocuteur :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email : Tél. :
Site internet :

• souhaite adhérer au Conservatoire pour l'année 2021 en tant que personne morale

• renouvelle son adhésion pour l'année 2021
! Les adhésions sont valables sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre!



en qualité de (cocher la case adéquate) :

• Commune partenaire : 50 €

• Commune bienfaisatrice (150 € minimum) : €

Fait le à

Signature du maire ou de son représentant

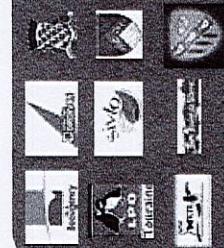
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
IBAN : FR76 1480 6000 4530 3095 4900 019
BIC/Swift : AGRIFRPP848

À retourner accompagné, si besoin, de votre délibération de Conseil municipal à l'adresse ci-dessous.
Un reçu vous sera adressé en retour.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 028-200056463-20201222-20_158BIS-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 028-200056463-20201222-20_158BIS-DE

Ils adhèrent !
Déjà une dizaine de communes et organismes, mais aussi une dizaine d'associations et d'entreprises adhérent au Conservatoire. Consultez la liste ci-dessous : www.cen-centrevaldeoire.org/nos-partenaires/370-ils-adhèrent-collectivités-organismes



Conservatoire
d'espaces naturels
Centre-Val de Loire

3, rue de la Lienne - 45000 Orléans
Tél. : 02 38 77 02 72
siege.orleans@cen-centrevaldeoire.org
www.cen-centrevaldeoire.org

Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature. Mais il est avant tout l'émancipation d'une volonté citoyenne de transmettre à nos enfants un environnement dans toute sa diversité et sa beauté. Pour y parvenir et s'affirmer, la démarche « Conservatoire » doit pouvoir s'appuyer sur un large soutien populaire. Pour cette raison, votre encouragement et votre adhésion sont essentiels !

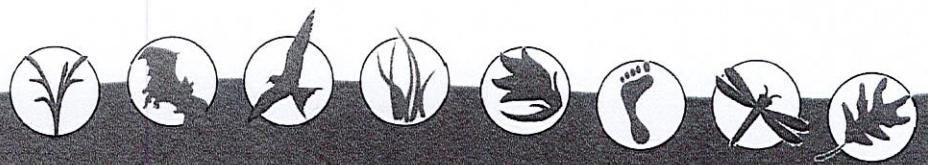
Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

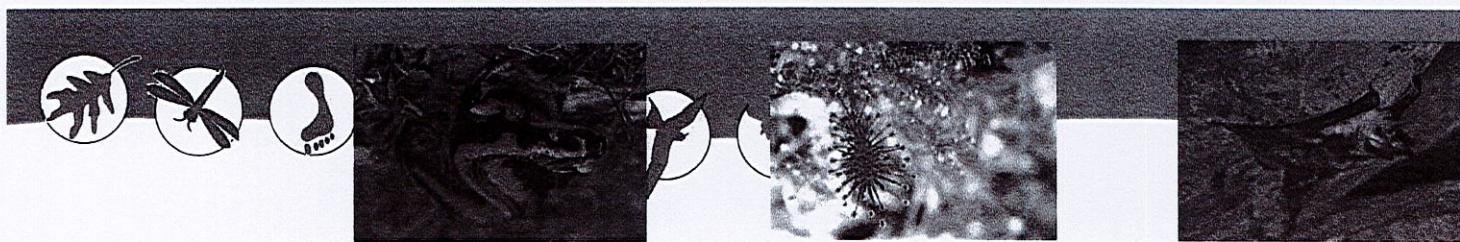
Créé en 1990, le Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire s'est donné pour mission la **sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique**.

Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature.

Agréé par l'Etat et la Région au titre du Code de l'environnement depuis 2013.

Le Conservatoire est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

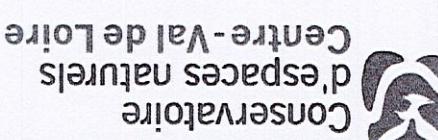




- Accompagnement d'1 commune sur 10
- Ouverture au public : 1 277 sites signalés
- 3 442 sites gérés sur 178 052 ha
- Plus de 7 700 bénévoles
- 1 036 salariés
- 2 en Outre-Mer : La Réunion et La Nouvelle-Calédonie
- 29 Conservatoires d'espaces naturels, dont 27 agrées

Le Réseau des Conservatoires d'espaces naturels

Les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels au 1er janvier 2018



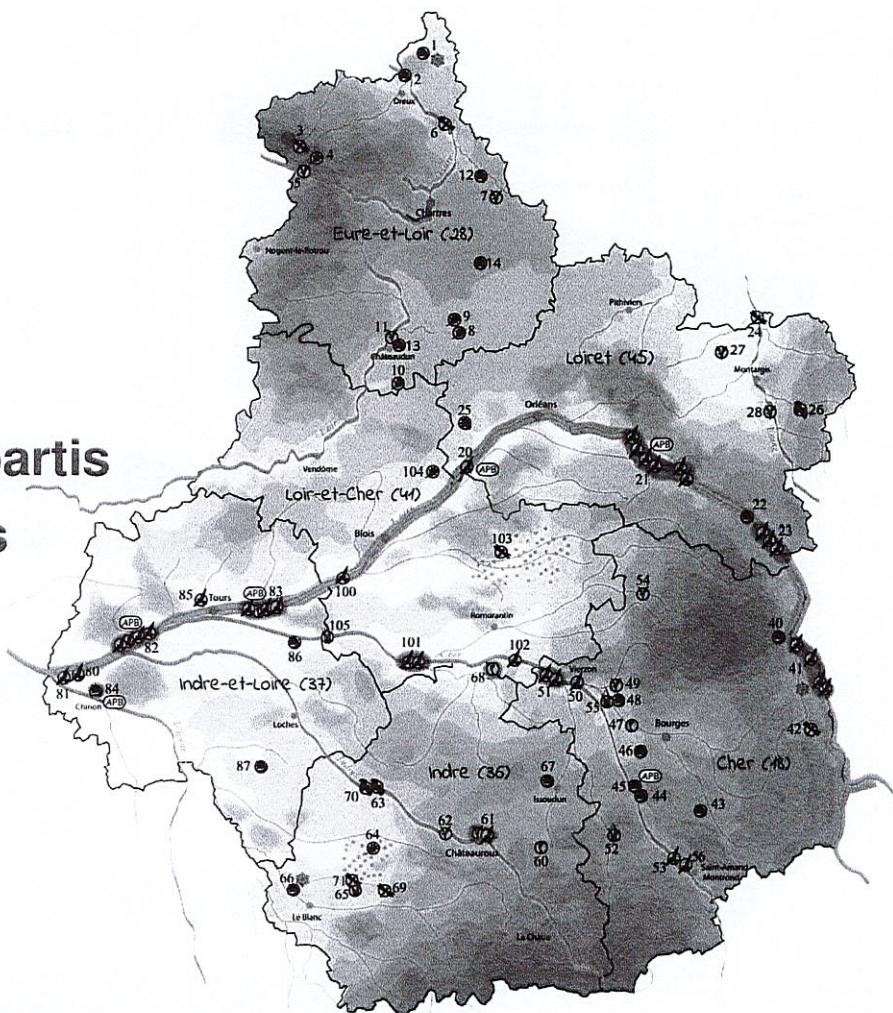
Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

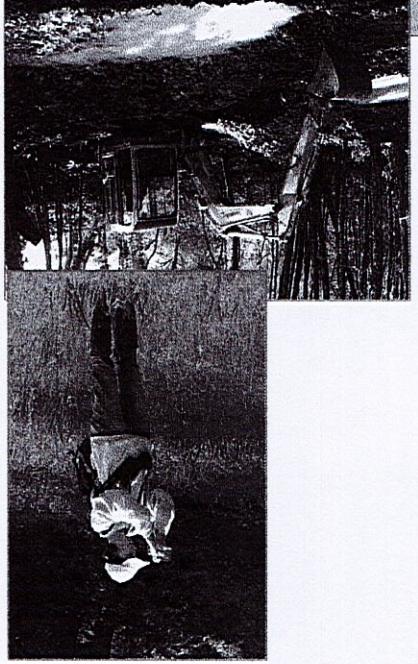
- ✓ Un Conseil d'administration
 - ✓ Un Conseil scientifique
 - ✓ Plus de 200 bénévoles actifs

Rôle Conservateurs bénévoles

- ✓ Une équipe de 35 salariés répartis en région sur six établissements

Préserve 149 sites et plus de 4 100 hectares en région Centre – Val de Loire, dont 253 hectares répartis sur 28 sites en Eure-et-Loir.





Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

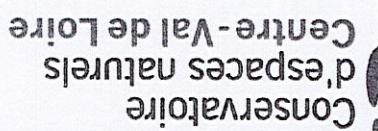
Se sont : **des axes de travail**

- la connaissance des espèces et des milieux,

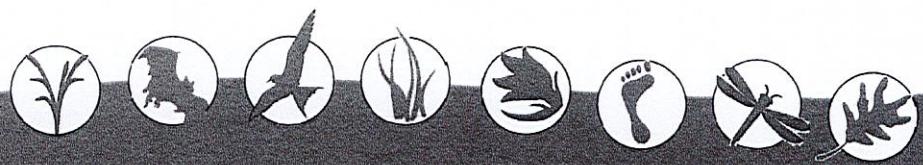
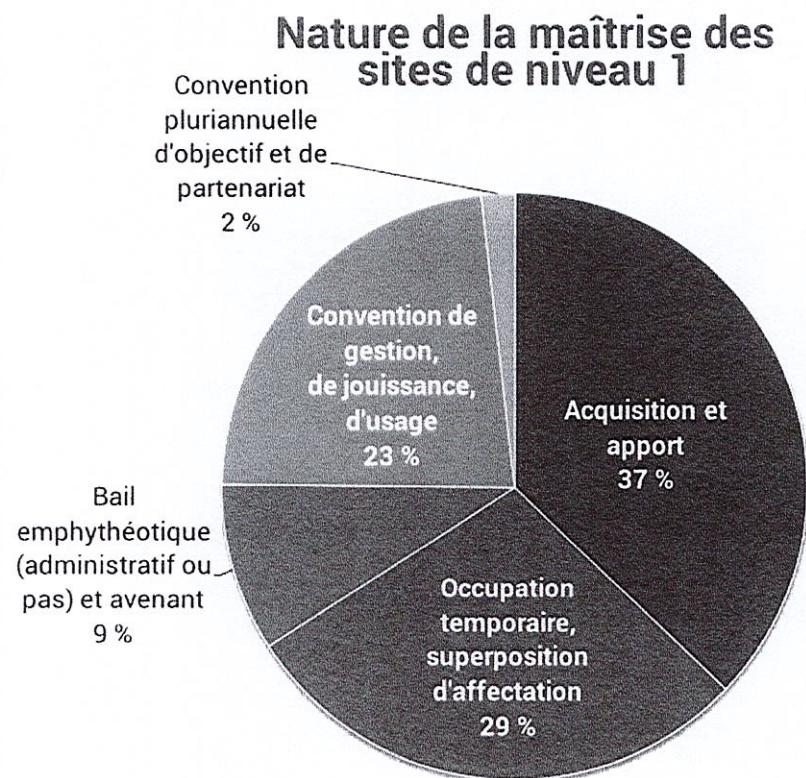
- la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et d'usage (contrat de gestion),

- la gestion des sites maîtrisés,

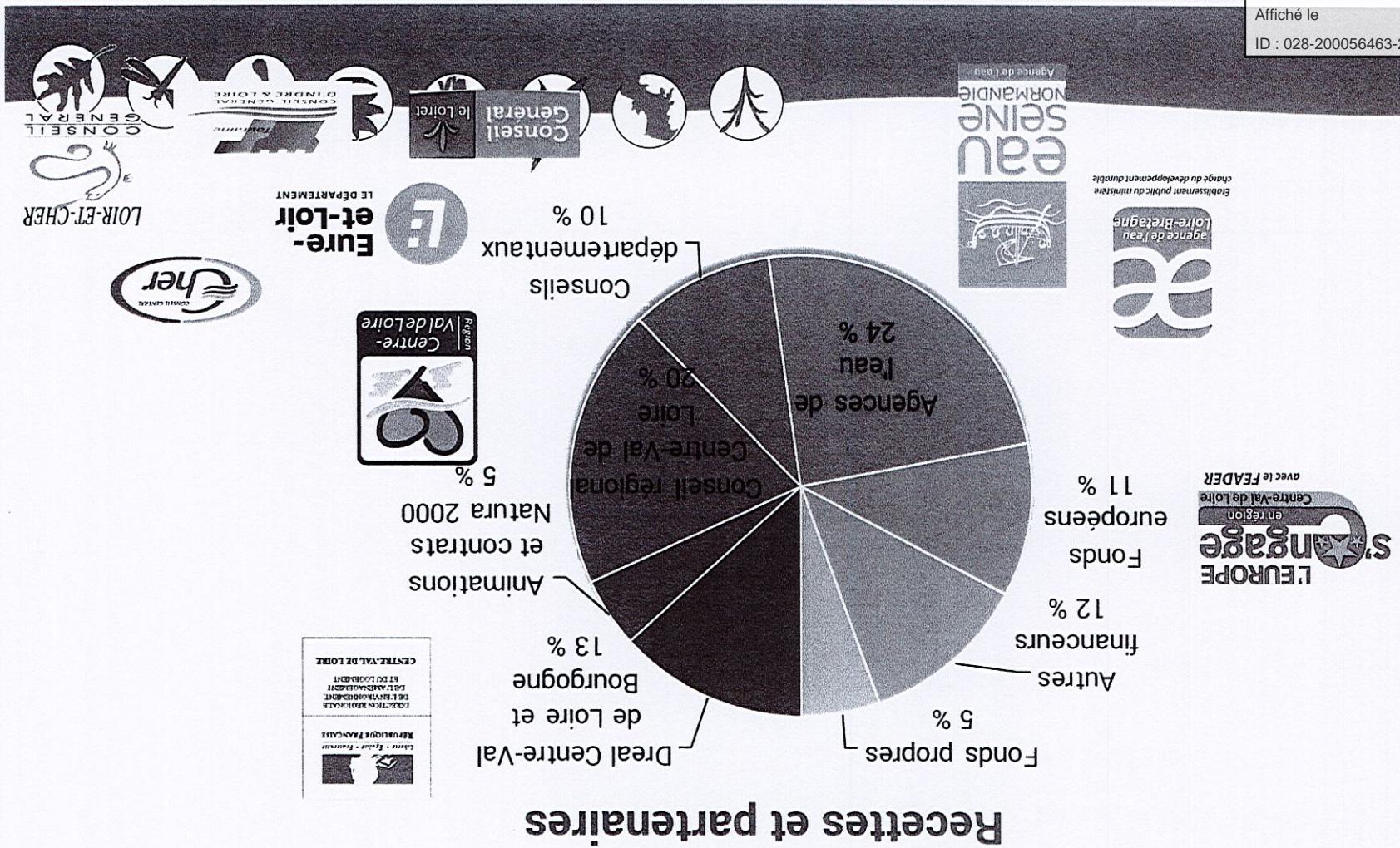
- l'information, l'animation et l'ouverture des sites au public.



Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire



Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire



Centre - Val de Loire
d'espaces naturels
Conservatoire

Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Contexte eurélien

Calvados

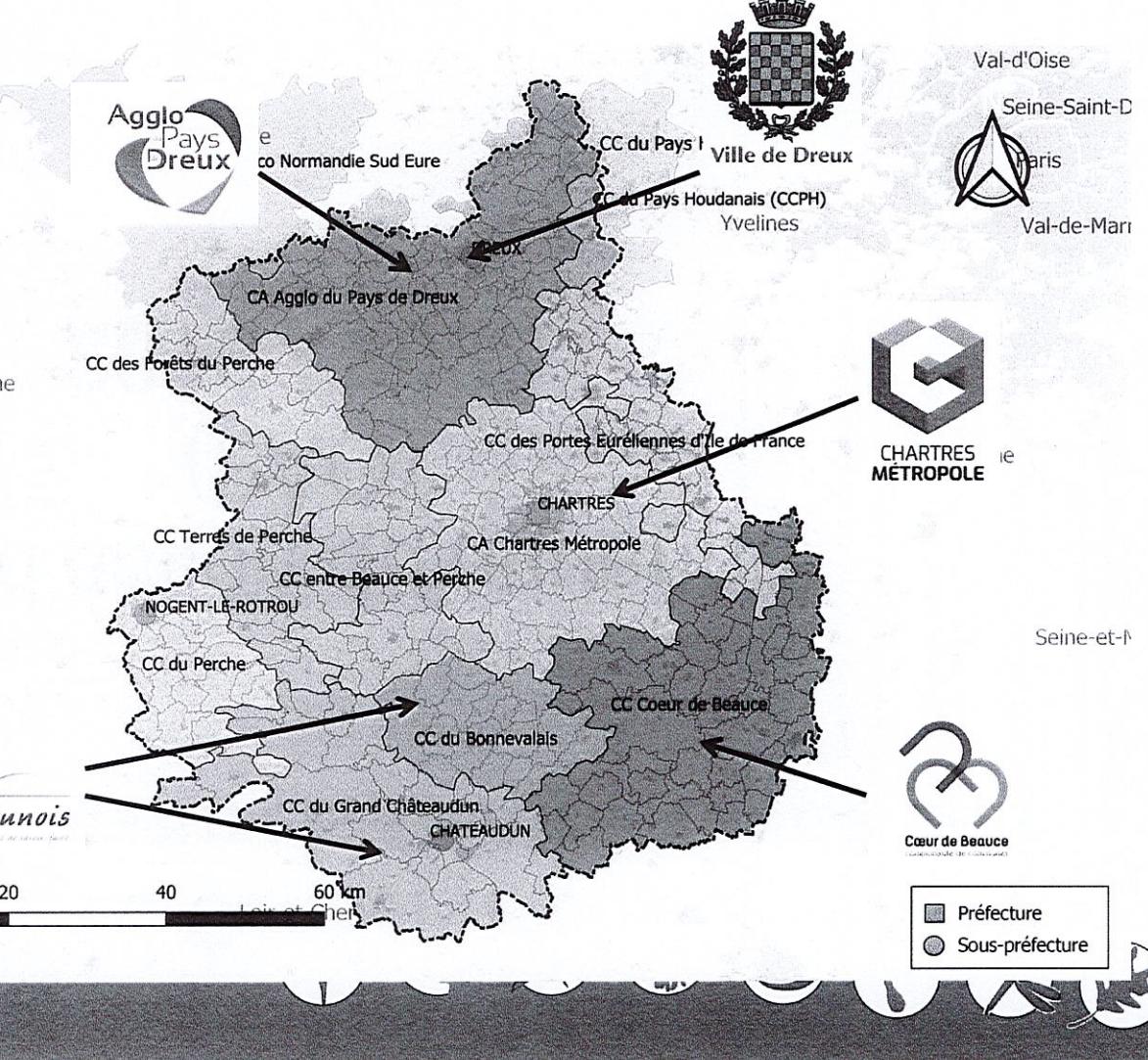


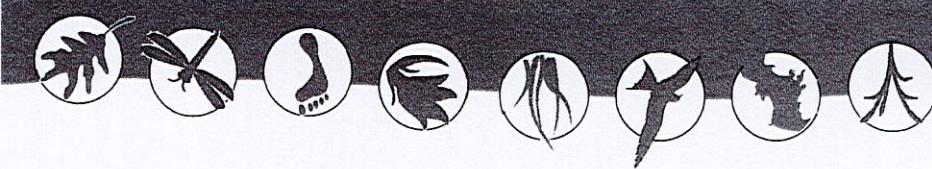
Cofinancements par



0 20 40 60 km

Pays Dunois





Le Conservatoire d'espaces naturels
naturels Centre-Val de Loire

Conservatoire
d'espaces naturels
Centre-Val de Loire

2018 - 2022 (PAQ)

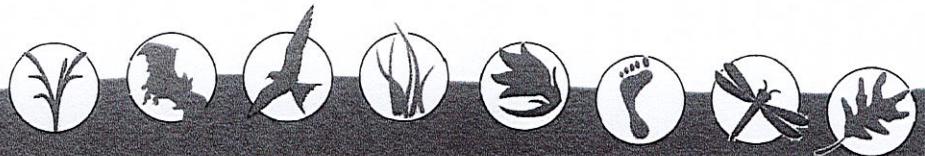
Plan d'action quinquennal

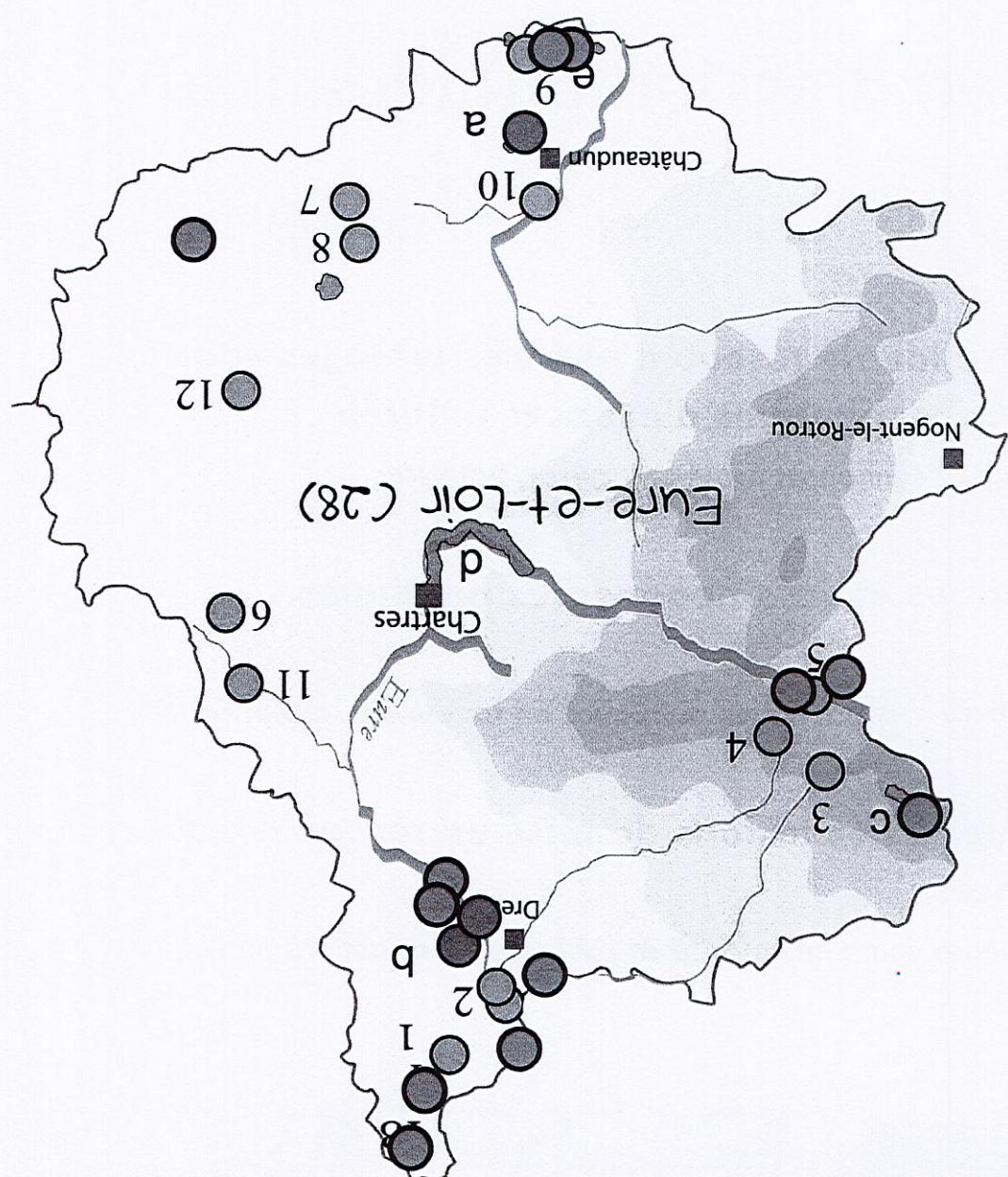


Plan d'action quinquennal

Axes structurants :

- **Axe 1 : Renforcer et consolider le réseau d'espaces protégés sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires d'espaces naturels**
 - Déclinaison de la quadrilogie : connaître, protéger, gérer, valoriser
- **Axe 2 : Animer les territoires et accompagner les politiques publiques**
 - Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la Biodiversité
- **Axe 3 : Initier et contribuer à des actions de mise en réseau d'acteurs et de partage d'expériences**
 - Etre acteurs pour une meilleure complémentarité et cohérence des actions en région

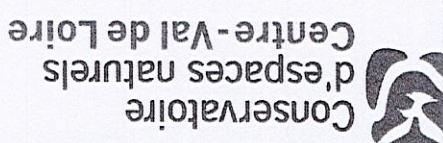




- a : Base aérienne 279 de Châteaudun
b : ENS d'Ecluzelles
c : ENS de la Ferrière-Vidame
d : ENS de la Vallée de l'Eure
e : ENS de la Vallée de l'Aigre

Sites de Niveau 2 :

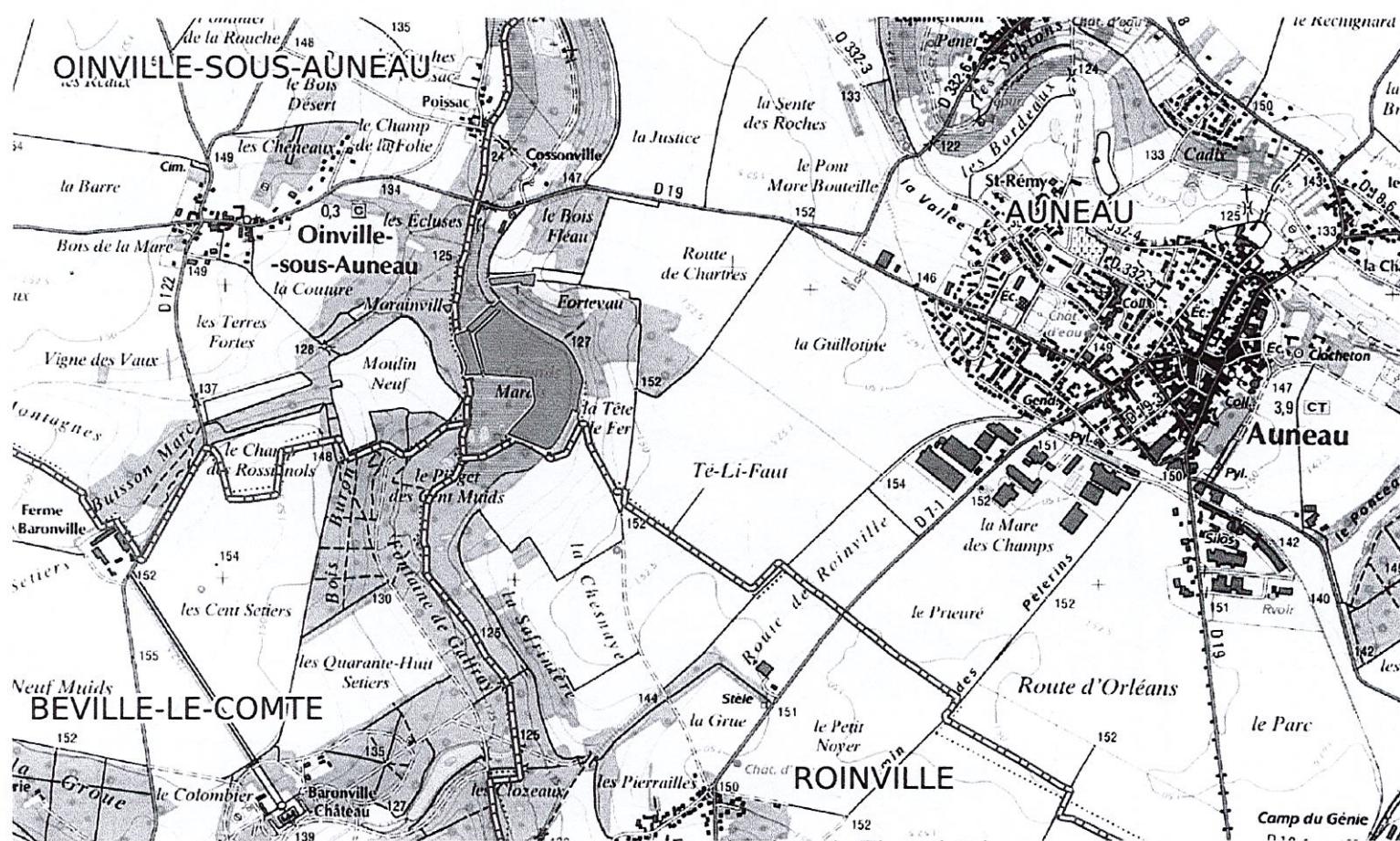
Sites de Niveau 1 :
28 sites pour 253 ha

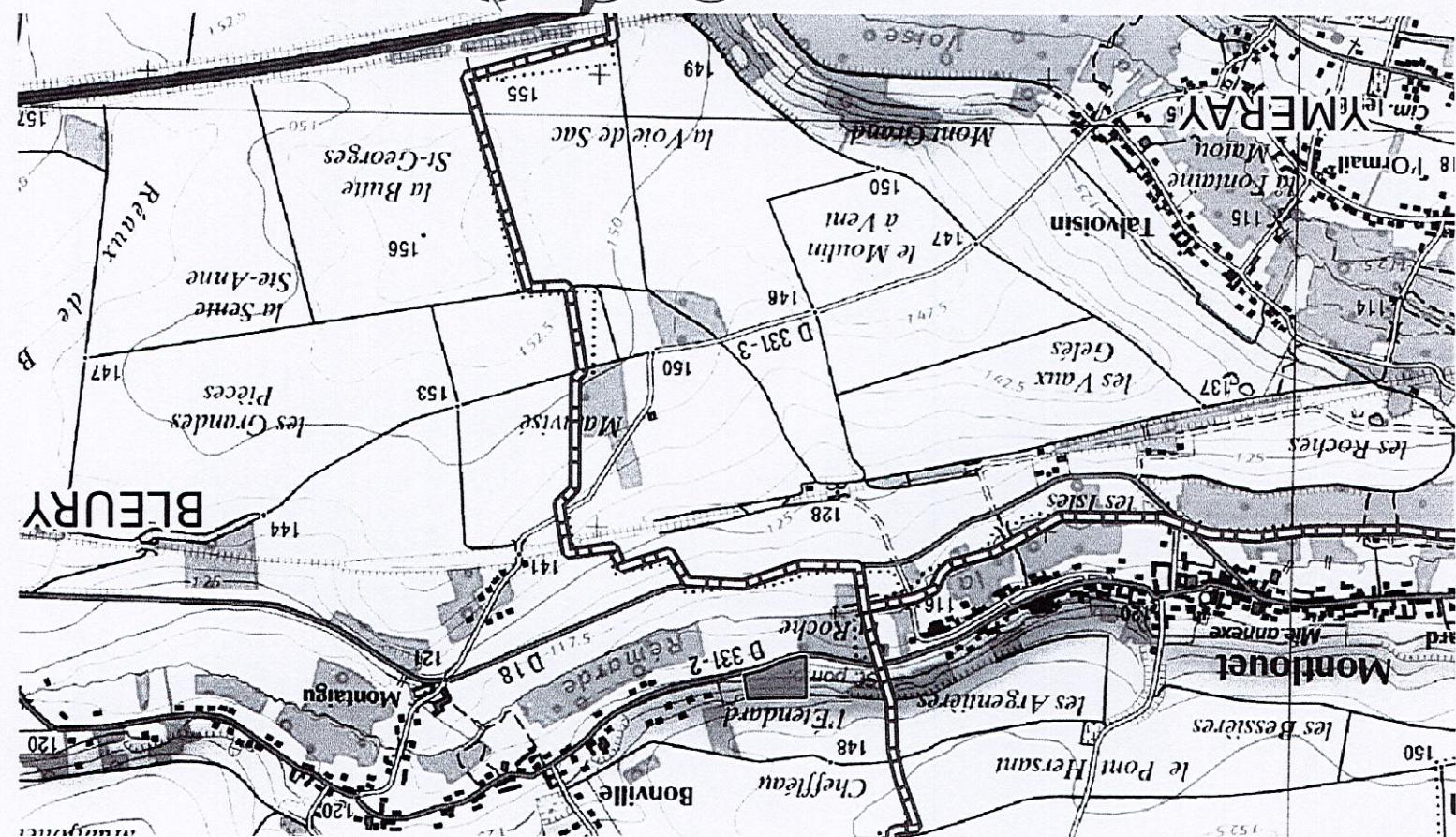




Site des Grands Marais

2^{ème} site d'Eure-et-Loir (1994)





Site de la Pelouse de Bonvillie



Centre-Val de Loire
d'espaces naturels
sauvages

Animation territoriale

Vous êtes propriétaire de parcelles et êtes intéressé par la gestion écologique et la préservation de la biodiversité ?

Collectivité

Propriétaire privé

Vous disposez
d'espace naturel

Vente, legs

Terrain rendu
inaliénable, géré et
préservé à long terme
par le Conservatoire

Conservatoire

Contrat de gestion
(Bail emphytéotique ou
Convention d'usage)

Aide à la gestion des espaces
pour les préserver en partageant
les valeurs associées
(paysagères, agricoles...)

